N°05
MAI 2016

THANN CERNAY magazine

LE MAGAZINE DE LA **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE THANN-CERNAY**

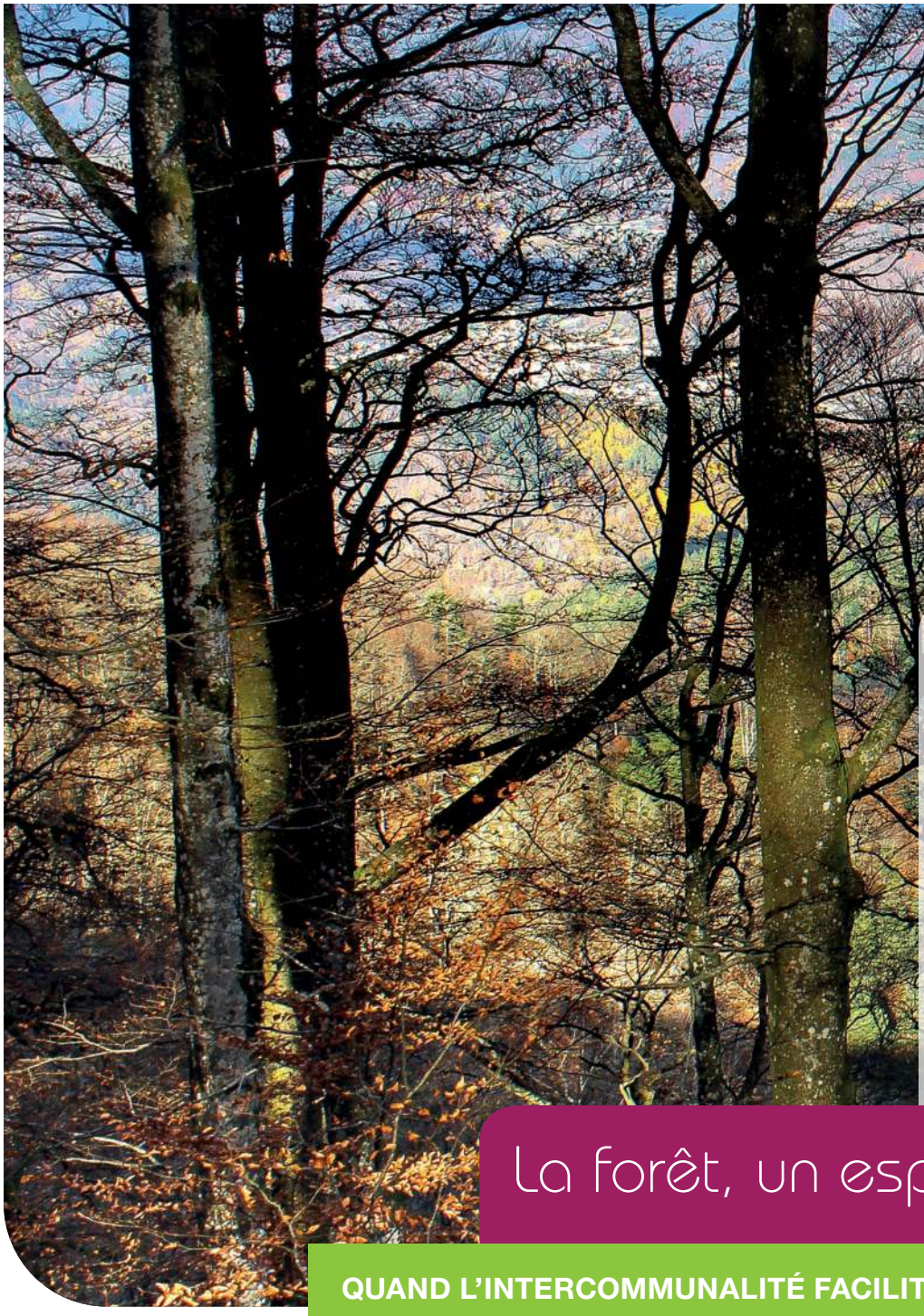

Actu'
La Farandole, le budget 2016, l'été dans vos piscines, le très haut débit...

Dossier
Forêt : l'intercommunalité au service des communes

Economie
Les nouvelles entreprises, l'animation commerciale, le tourisme de mémoire...

Environnement
La lutte contre l'ambroisie, les commandes groupées d'arbustes, rénover sa maison...

Tourisme
Les animations de l'OT...

La forêt, un espace de travail

QUAND L'INTERCOMMUNALITÉ FACILITE LA VIE DES COMMUNES

Thann Cernay
communauté de communes

Aspach-le-Bas Aspach-le-Haut Bitschwiller-lès-Thann Bourbach-le-Bas Bourbach-le-Haut Cernay Leimbach Michelbach Rammersmatt Roderen Schweighouse/Thann Steinbach Thann Uffholtz Vieux-Thann Wattwiller Willer-sur-Thur

vos contacts

Communauté de Communes de Thann-Cernay

• Siège : 3 rue de Soultz, BP 10228, 68704 Cernay Cedex.
Tél. 03 89 75 47 72 - Fax 03 89 75 78 14.
Bureaux ouverts du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, et de 9 h à 12 h et 14 h à 16 h le vendredi.

• Site de Thann : 24 rue du Général-de-Gaulle, BP 90022, 68801 Thann Cedex.
Tél. 03 89 37 74 30 - Fax 03 89 37 74 31.
Bureaux ouverts du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et le vendredi de 9h à 12h, ainsi que les lundis, mardis et jeudis après-midi de 13h30 à 16h30.
Mél. contact@cc-thann-cernay.fr

Piscines

• Cernay : rue René Guibert, 68700 Cernay.
Tél. 03 89 75 44 89.
• Thann : route d'Aspach, 68800 Thann.
Tél. 03 89 35 79 80.

Relais Parents Assistants Maternels

Antenne de Cernay (pour les habitants de Cernay, Steinbach, Uffholtz, Wattwiller) :
6a avenue Schweitzer, 68700 Cernay.
Tél. 03 89 75 59 85.
Mél. i.bac@cc-thann-cernay.fr

Antenne de Thann (pour les habitants d'Aspach-le-Bas, Aspach-Michelbach, Bitschwiller-lès-Thann, Bourbach-le-Bas, Bourbach-le-Haut, Leimbach, Rammersmatt, Roderen, Schweighouse/Thann, Thann, Vieux-Thann, Willer-sur-Thur) : 17 faubourg des Vosges, 68800 Thann. Tél. 03 89 37 22 30.
Mél. i.schmitt@cc-thann-cernay.fr

Structures de garde

Multi-accueil La Farandole,
13 rue James-Barbier, 68700 Cernay.
Tél. 03 89 75 72 52.
Mél. a.kirner@cc-thann-cernay.fr

Centre socioculturel du Pays de Thann (multi-accueil Les Marmousets, micro-crèches de Bitschwiller-lès-Thann et Aspach-Michelbach), 13 rue Robert-Schuman, 68800 Thann. Tél. 03 89 35 71 20.
Mél. accueil@cscpaysdethann.fr

Gymnases

• Gymnase René-Cassin : rue du Bramont, 68700 Cernay. Tél. 03 89 35 79 83.
• Salle des sports Charles-Walch : rue Jean-Fleury, 68800 Thann. Tél. 03 89 35 79 83.

Médiathèques

• Cernay : 15 rue James-Barbier, 68700 Cernay. Tél. 03 89 75 40 26.
• Thann : 8 rue Anatole-Jacquot, 68800 Thann. Tél. 03 89 35 73 20.
Site internet commun :
www.mediatheques.thann-cernay.fr

Pépinières et hôtels d'entreprises

• Pôle ENR : 50 avenue Pierre et Marie Curie, 68700 Cernay.
Tél. 03 68 47 90 31 - Fax 03 89 39 68 57.
Mél. pole-enr@cc-thann-cernay.fr

• L'Embarcadère et Plateforme de formation : 5 rue Gutenberg, ZI, 68800 Vieux-Thann.
Tél. 03 89 35 70 70
Mél. accueil.embarcadere@orange.fr
Site www.economie-paysdethann.fr

Déchets

• Syndicat Mixte de Thann-Cernay :
2 rue des Genêts, 68700 Aspach-Michelbach.
Tél. 03 89 75 29 05.
Mél. mthuet@smtc68.fr

• Facturation : Communauté de Communes de Thann-Cernay
3, rue de Soultz – 68700 Cernay.
Tél. 03 89 75 47 72.
Mél. facturation@cc-thann-cernay.fr
Permanence téléphonique les lundis et jeudis de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, au 03 89 75 21 13.
Accueil physique le mardi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

Déchèteries

• Aspach-Michelbach : rue des Genêts.
Tél. 03 89 75 74 66.
Ouverture d'avril à septembre : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h, le samedi de 9 h à 19 h.
Ouverture d'octobre à mars :
du lundi au samedi de 9 h à 17 h.

• Willer-sur-Thur : rue de la Gare (uniquement pour les habitants de Willer-sur-Thur). Ouverture d'avril à septembre : le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, le samedi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h.
Ouverture d'octobre à mars :
vendredi et samedi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

Coloration de façades

• Conseil gratuit de la coloriste Claudine Seyfried. Permanences sur rendez-vous :
- siège de la CCTC à Cernay, un mardi après-midi par mois au 03 89 75 47 72
- mairie de Cernay, un mercredi matin par mois au 03 89 75 34 64
- mairie de Thann, un mercredi après-midi par mois au 03 89 38 53 00.

Boug'EnBus

• Trajet à réserver 12 h à l'avance au **0 800 003 009** (n° Vert).

Eau-Assainissement

• Vous habitez Cernay, Steinbach, Uffholtz, Wattwiller : Communauté de Communes, tél. **03 89 75 47 72***
Urgences 24h/24 au **06 60 38 87 75***

• Vous habitez à Bitschwiller-lès-Thann, Bourbach-le-Bas, Bourbach-le-Haut, Leimbach, Rammersmatt, Roderen, Thann, Vieux-Thann, Willer-sur-Thur : SUEZ, 17 rue Guy-de-Place, ZI, 68800 Vieux-Thann au **0 977 409 440*** du lundi au vendredi de 8 h à 19 h et le samedi de 8 h à 13 h.
Urgences 24h/24 au **0 977 429 440***

• Vous habitez à Aspach-le-Bas, Aspach-Michelbach, Schweighouse/Thann : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Vallée de la Doller, 15 rue de Thann, 68116 Guewenheim, au **03 89 82 59 57***, et pour l'assainissement le Syndicat Mixte d'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller, 1 place de la Mairie, 68520 Burnhaupt-le-Haut au **03 89 48 70 58***.

*appel non surtaxé

Restez informé avec…

➜ Site Internet : retrouvez toutes les informations sur les services de la CCTC, les formulaires administratifs, découvrez vos élus… et posez vos questions grâce à la page "Contacts" sur **www.cc-thann-cernay.fr**

édito

Mutualisation, partage, démarche collaborative : ces termes ont fleuri ces dernières années pour désigner notamment de nouvelles approches dans les relations entre citoyens, communautés, acteurs économiques.

Pour notre communauté de communes, l'air du temps est une réalité tangible, qui s'épanouit dans de nombreuses actions.

Le dossier de ce magazine en offre une belle illustration : la gestion du personnel forestier par la CCTC est une compétence peu connue. Elle a pourtant un effet concret pour les communes : elle leur facilite la vie tout en leur permettant de profiter d'un service de qualité pour leurs travaux forestiers.

La gestion par la communauté de communes des demandes d'urbanisme, de l'éclairage public sont d'autres exemples de cette dynamique qui contribue au fonctionnement quotidien des communes, grâce à des services qu'elles ne pourraient assumer seules ou à un coût bien plus élevé.

La mise en œuvre d'un schéma de mutualisation permettra d'aller plus loin encore pour mieux partager nos moyens et nos savoir-faire.

A travers la CCTC, les communes bénéficient également d'actions qui renforcent la qualité de leur cadre de vie et leur attractivité. C'est le cas avec le Gerplan qui, en 10 ans, a permis de mener à bien de nombreux projets ; avec l'OCM qui dynamise le commerce grâce aux aides à la modernisation et à la création d'animations ; ce sera le cas, demain, avec l'arrivée dans toutes les communes du très haut débit, devenu indispensable pour satisfaire les besoins des entreprises et des habitants.

Cette solidarité intercommunale active profite à l'ensemble de nos communes. Elle nourrit un cercle vertueux dont la finalité est la qualité du service qui vous est rendu et le développement de notre territoire.

Romain Luttringer
Président de la Communauté de
Communes de Thann-Cernay

« Les Marmousets » inaugurés

Le 20 février 2016 a eu lieu l'inauguration des nouveaux locaux du multi-accueil de Thann.

Les enfants les avaient retrouvés à la rentrée 2015, après une année passée dans les locaux provisoires qui abritent aujourd'hui « La Farandole ».

Ils ont découvert un lieu complètement transformé, aux normes, offrant un espace d'accueil, deux terrasses, des espaces modernisés, agréables et fonctionnels. Les travaux ont aussi permis la création de trois places supplémentaires, ce qui représente une douzaine d'enfants accueillis de plus.

Coût total de l'opération :
1 045 848 € TTC, avec des soutiens de la CAF (264 000 €), de l'Etat (385 293 €) et du Conseil départemental (165 648 €). A ce coût s'ajoute celui de l'installation et de la location des bâtiments provisoires.

Une nouvelle « Farandole » à la rentrée !

A la rentrée 2016, en septembre ou octobre, les enfants du multi-accueil de Cernay découvriront des locaux entièrement repensés, plus spacieux, plus agréables...

Après avoir accueilli « Les Marmousets », les locaux provisoires aménagés derrière le centre sportif Fernand-Bourger à Thann abritent les petits pensionnaires de « La Farandole ». Le déménagement a eu lieu en septembre dernier pour permettre la métamorphose du multi-accueil de Cernay.

Créé en 1993 par la Ville de Cernay, il était devenu intercommunal en 2013. La CCTC a décidé d'y mener d'importants travaux permettant :

- de mettre le bâtiment aux nouvelles normes (accessibilité, etc.) ;
- de restructurer l'espace afin de faciliter l'accueil des enfants et le fonctionnement de la structure ;
- de créer trois nouvelles places, ce qui permettra à « La Farandole » de recevoir 33 enfants simultanément.

Deux extensions en ossature bois ont été ajoutées au bâtiment, une terrasse couverte a été créée et la toiture du bâtiment refaite. La surface du multi-accueil passe ainsi de 319 à 420 m².

L'opération en chiffres
Coût total prévisionnel : 844 460 €.
Soutiens de :
- la CAF (316 200 €),
- l'Etat (211 114 €),
- le Conseil départemental (116 850 €).

A ce coût s'ajoute la location des bâtiments provisoires.

ACHETEZ LES LIVRES ET CD DES MÉDIATHÈQUES

Les médiathèques de la CCTC donnent à leurs documents une seconde vie ; vous allez pouvoir en effet les acheter à des prix très attractifs :

➜ livres pour enfants et adultes, beaux-livres, CD : 1 € l'unité ;
➜ lots de 5 magazines : 1 € ;
➜ lots de 5 livres ou CD : 3 €.

La vente aura lieu :

- **médiathèque de Thann** : samedi 2 et dimanche 3 juillet, de 10 h à 17 h, dans la grande salle d'exposition (entrée par l'arrière du bâtiment) ;
- **médiathèque de Cernay** : du 2 au 17 septembre, pendant les horaires d'ouverture.

Découvrir le programme des animations sur mediatheques.thann-cernay.fr

61 millions d'euros pour le budget 2016

Vous accompagner dans votre vie quotidienne, soutenir le développement de notre territoire : telles sont les priorités du budget 2016 de la CCTC adopté en mars dernier.

Ce budget s'élève à 61 millions d'euros au total pour le budget principal et pour les huit budgets annexes (pépinières d'entreprises/Pôle ENR, eau et assainissement, chaufferie bois...).

Il reflète la diversité des missions assurées par la CCTC :

- les services qui vous sont apportés chaque jour : petite enfance, distribution d'eau, collecte de vos eaux usées, culture et loisirs avec les piscines, les médiathèques... ;
- les moyens mis en place pour soutenir le développement de notre territoire : lieux d'accueil pour les entreprises, action touristique avec l'Office de Tourisme et des lieux tels que l'Abri-Mémoire d'Uffholtz ou le site du Silberthal à Steinbach...

À quoi sert le budget ?

Montants en € TTC, fonctionnement + investissement

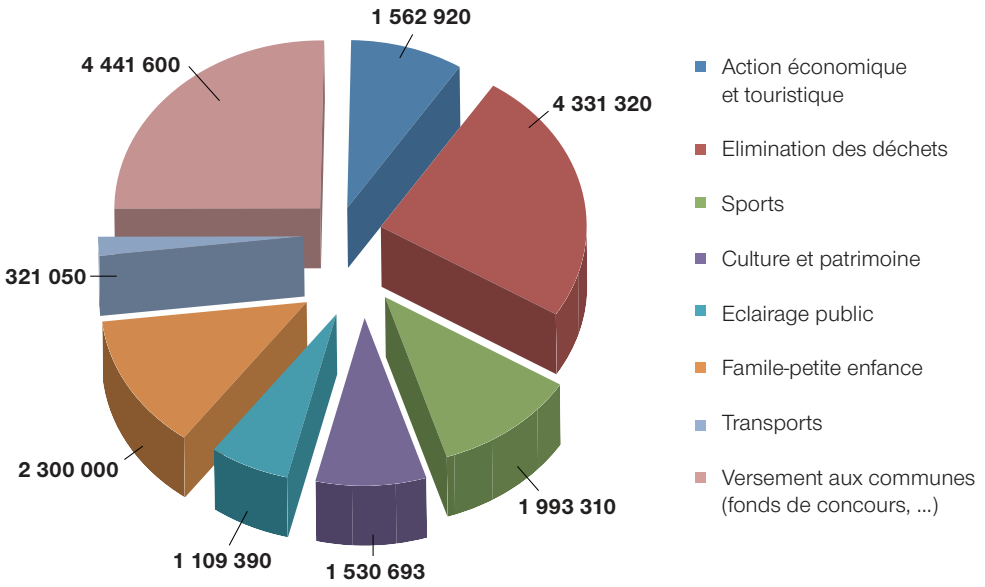

Les faits marquants

- ➜ Baisse des dotations de l'Etat : elle se poursuit, amputant le budget de 400 000 € par rapport à 2015.
- ➜ Des économies de fonctionnement ont pu être dégagées à nouveau cette année.
- ➜ La fiscalité ne bouge pas : les taux restent stables par rapport à 2015.
- ➜ Des ressources pour les communes : la CCTC reversera 3,3 millions d'euros aux communes, conformément au pacte fiscal adopté en 2015 (voir le magazine n°4 - Juillet 2015).
- ➜ Les principaux investissements : fin de l'extension du multi-accueil « La Farandole » de Cernay, le siège de la CCTC, programmation de la future piscine de Cernay.

La mutualisation, pour quoi faire ?

La CCTC et ses communes doivent se doter d'un schéma de mutualisation, rendu obligatoire par la loi. L'objectif : définir quelles ressources ou services elles peuvent partager pour faire des économies et améliorer le service rendu aux habitants.

La mutualisation permet en effet de mettre en commun des compétences, des équipements, des savoir-faire, pour éviter des doublons et utiliser au mieux les ressources existantes, tout en améliorant la qualité du service aux habitants.

Partager équipements et savoir-faire

Grâce à la mutualisation, les communes peuvent avoir accès à des compétences dont elles ne disposent pas. Ainsi, la ville de Cernay, via un financement de la CCTC, assure déjà pour toutes les communes, depuis juillet 2015, l'instruction des demandes d'urbanisme (permis de construire...). Dans plusieurs domaines, le regroupement et le partage seront favorisés : l'informatique, les marchés publics, la paie, l'archivage, le prêt de matériel, la maîtrise d'œuvre de certains travaux.

Les communes aussi pourront partager leurs services avec d'autres communes.

Les conseils municipaux comme le conseil de communauté seront appelés à se prononcer sur les pistes retenues.

La CCTC change d'adresse en octobre

A l'automne, tous les services de la Communauté de Communes de Thann-Cernay seront regroupés en un seul lieu, dans la zone d'activités de l'Europe à Cernay.
L'aménagement de ce nouveau siège sur l'ancien site de la société Trelleborg a l'avantage d'offrir aux services un outil de travail fonctionnel pour un coût bien moindre à celui de la construction d'un bâtiment neuf.

Les travaux d'aménagement du nouveau siège ont commencé à la fin du mois de janvier et devraient s'achever au mois septembre ; les nouvelles installations seront opérationnelles au courant du mois d'octobre.

Tous les services, administratifs et techniques, y seront réunis. Ils disposeront :

- d'un atelier de 950 m² pour les services techniques ;
- d'un bâtiment administratif composé de 4 niveaux de 400 m² abritant des locaux techniques, sanitaires, les archives, l'accueil et les différents services (service juridique, finances, ressources humaines, développement territorial...).

Ce regroupement mettra fin aux problèmes de fonctionnement actuels : locaux vétustes et étroits, normes de sécurité et d'accessibilité impossibles à respecter, stockage du matériel et des matériaux sur plusieurs sites, vestiaires et sanitaires insuffisants...

L'opération en chiffres

Acquisition des locaux 965 000 € **Travaux** **(voirie, réseau, bâtiment)** 1 800 000 € HT	−	**Vente des locaux actuels** **Subventions** 120 000 € (Région) 20 000 (EDF)

= 1 700 000 €

Montant restant à financer, par un emprunt facilement supportable en raison du niveau d'endettement très faible de la CCTC.

Des économies de fonctionnement

Ce nouveau siège permettra de réduire les dépenses de fonctionnement liées à la dispersion des sites : frais de téléphonie, d'informatique, déplacements, location de locaux extérieurs...

Il évite aussi le coût élevé des travaux de mise en accessibilité qui auraient dû être réalisés dans les locaux actuels à Thann et Cernay.

Il offre de plus la solution la plus économique : une étude de faisabilité a évalué la construction d'un nouveau centre technique à 4,5 millions d'euros. Avec l'ajout de locaux pour l'administration, ce chiffre aurait grimpé jusqu'à 6,7 millions d'euros... Un coût bien trop élevé pour les finances de la CCTC.

Avec la solution Trelleborg, le montant à financer n'est plus que de 1 700 000 €.

A savoir

Toutes les informations pratiques (coordonnées, accès, horaires d'ouverture...) vous seront communiquées avant l'ouverture du nouveau siège.

L'été dans vos piscines

Avec l'arrivée des beaux jours, les piscines de Thann-Cernay se mettent à l'heure d'été. Vous pouvez ainsi profiter de leurs espaces extérieurs et de leurs animations pour vous détendre et garder la forme !

PISCINE DE THANN

Espaces extérieurs ouverts depuis le 28 mai.
Du 26 juin au 31 août, ouverture de tout l'équipement de 10 h à 20 h.

Au programme :

- aquagym : lundi, 12 h 10 - 12 h 50 ; mardi, jeudi et samedi, 10 h 10 - 10 h 50 ;
- aquabike : renseignements, www.thann-on.fr

Et toujours

Les bassins couverts et découverts où les plus sportifs trouveront en permanence des couloirs réservés à la nage. Une pataugeoire et des jeux pour les petits, des tables de ping-pong, un terrain de beach-volley, des tables pour le pique-nique et, pour cultiver son bien-être : l'espace forme, avec hammam, sauna, jacuzzi et bain froid.
Sans oublier boissons, glaces et friandises !

PISCINE DE CERNAY

Du 1er juillet 2016 au 21 août inclus, aux horaires suivants :

- *lundi, mercredi et vendredi de 13h à 19h ;*
- *mardi et jeudi de 11h à 19h ;*
- *samedi, dimanche et jours fériés de 10h à 19h.*

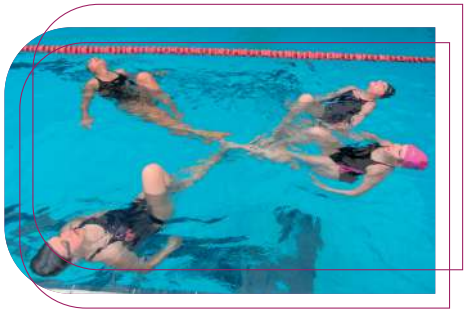

Son magnifique parc arboré de 3 ha.
Son bassin couvert, lui aussi équipé de couloirs réservés à la nage pour ceux qui souhaitent aligner les longueurs.
L'occasion de se détendre avec les deux saunas et des jeux pour les plus jeunes.

Contact

➜ Tarifs, horaires d'ouverture : http://cc-thann-cernay.fr/loisirs/piscines.htm
➜ Piscine de Thann, tél. 03 89 35 79 80.
➜ Piscine de Cernay, tél. 03 89 75 44 89.

Nouvelle piscine de Cernay : où en est le projet ?

La construction d'une nouvelle piscine à Cernay est l'une des priorités de la Communauté de Communes de Thann-Cernay. Les études sont en cours pour élaborer un projet adapté aux finances intercommunales...

Mise en service en 1972, la piscine de Cernay a aujourd'hui vieilli. Sa maintenance est plus difficile et plus coûteuse et les usagers n'y trouvent plus ce que l'on attend aujourd'hui d'une piscine.

La CCTC entend donc construire un équipement qui répondra aux besoins des scolaires, des clubs sportifs et du grand public (loisirs, activités, bien-être et remise en forme).

A ce jour, une étude de faisabilité a permis d'étudier différentes options en termes d'équipements, de mode de gestion, et d'évaluer leurs incidences sur les finances de la CCTC.

Un projet pour la fin de l'année

Une seconde étude est en cours pour établir, d'ici à la fin de l'année, un programme détaillé : surface et agencement des bassins, des différents locaux, choix techniques pour le revêtement des bassins, le traitement de l'eau, le chauffage..., avec une évaluation précise des coûts de construction et d'exploitation.

L'étape suivante : un concours d'architectes pour choisir une équipe qui conduira la mise en œuvre du projet.

La fibre optique pour toutes les communes

La fibre optique dans toutes les communes de Thann-Cernay d'ici 2022, c'est l'objectif de la CCTC. Dans ce but, elle assure depuis le début de l'année une nouvelle compétence à la place des communes : la participation financière à la construction du réseau très haut débit.

Proposer le très haut débit aux entreprises comme aux particuliers est aujourd'hui un enjeu majeur pour les collectivités.

DE NOUVEAUX SERVICES

Le très haut débit, c'est l'accès à de nouveaux services en ligne, dans le domaine de la santé, de la domotique (surveillance, assistance aux personnes âgées...), au télétravail, à la télévision à très haute définition, à la vidéo à la demande... Il facilite les échanges et la sauvegarde des données des entreprises, permet la visioconférence, favorise l'e-commerce...
C'est aussi, pour les habitants de Michelbach, Rammersmatt et Wattwiller, où le débit est très limité, avoir accès à un réseau performant.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Le Schéma directeur d'aménagement numérique-SDTAN (voir l'encadré) va permettre aux communes d'être dotées de la fibre optique. Elles devront pour cela verser une contribution de 175 € par prise. Pour nos 16 communes, cela représente 3 153 675 € pour 18 021 prises.
En intégrant dans ses compétences cette participation financière, la CCTC porte une candidature unique pour une mise en œuvre la plus rapide possible.
Les secteurs les plus mal desservis seront équipés en priorité à partir de 2017 et l'ensemble du territoire sera équipé pour 2022.

UN PLAN À L'ÉCHELLE DE L'ALSACE

La Région Alsace et les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin ont lancé un Schéma directeur d'aménagement numérique (SDTAN). En novembre 2015, la Région a signé avec un groupement d'opérateurs privés une concession de service public pour le déploiement de la fibre optique dans 831 communes alsaciennes (480 000 prises).
Coût du projet : plus de 400 M €, avec 40 % de fonds publics : Union européenne, Etat, Région, départements, communes.

LE RÉSEAU TRÈS HAUT DÉBIT, C'EST QUOI ?

Un réseau très haut débit permet d'envoyer et de recevoir par Internet de grandes quantités de données (documents, photos, vidéos...) dans un temps très court.

Plusieurs techniques sont possibles :

- ➜ le réseau téléphonique existant (technologie ADSL) ;
- ➜ le réseau « câblé » mis en place initialement pour les services de télévision ;
- ➜ le réseau de fibre optique jusqu'à l'abonné ou Ftth (« Fiber to the home ») ;
- ➜ le satellite ;
- ➜ les réseaux hertziens terrestres (technologies WiMAX, WiFi...).

QUELS SONT LES AVANTAGES DE LA FIBRE OPTIQUE ?

Le niveau de débit est quasiment illimité.
La distance n'altère pas le débit ; celui-ci est donc le même en zone urbaine comme en zone rurale.

Dossier

Forêt : l'intercommunalité au service des communes

Elle occupe 35,7 % du territoire de la Communauté de Communes de Thann-Cernay. Avec ses feuillus (notamment des chênes) côté plaine, ses résineux et ses hêtres côté montagne, elle fait partie de notre paysage quotidien.
Lieu de promenade et de détente pour nombre d'entre vous, la forêt représente aussi une ressource économique et un espace de travail où s'activent les bûcherons de la CCTC.
C'est elle en effet qui les emploie. Une compétence méconnue, mais qui représente un enjeu important : elle permet aux communes de disposer d'une main d'œuvre qualifiée et expérimentée pour leurs travaux forestiers...

Pourquoi partager pour exploiter nos forêts…

Avec 1 318 hectares de forêt communale, Willer-sur-Thur est la 4e commune forestière du Haut-Rhin et la 1ère de la CCTC. Pour son maire, Jean-Luc Martini, fils de bûcheron, la forêt est une fierté mais aussi une ressource fragile confrontée à la crise économique.

Que représente la forêt pour une commune comme Willer-sur-Thur ?

C'est à la fois notre identité, un atout et une charge.
Un atout parce que c'est un espace très utilisé par les habitants, qui permet de s'évader facilement. Beaucoup de gens font encore leur bois en achetant des fonds de coupe à la commune. La forêt permet de faire travailler du monde : les bûcherons, les débardeurs...

En quoi est-elle une charge ?

La forêt, c'est 50 à 60 000 € de taxe sur le foncier non bâti à payer et un patrimoine à entretenir.

Le prix du bois stagne depuis 20 ans pour le producteur. C'est une ressource sensible à la crise du marché de la construction. Sans compter la concurrence des pays de l'Est, les prix tirés vers le bas par les magasins de bricolage, les goûts des consommateurs qui préfèrent les bois exotiques au hêtre pour leurs parquets...

On coupait 15 000 m^3 de bois dans les années 50-60, 5 000 m^3 aujourd'hui. La commune doit faire attention à ce que la forêt n'ampute pas le budget, mais il faudrait peu de chose pour qu'elle génère de l'argent. Cela reviendra, tout est cyclique.

Qu'est-ce que la gestion du personnel forestier par l'intercommunalité a changé pour les communes ?

Willer-sur-Thur disposait de six bûcherons que d'autres communes nous empruntaient. Et puis cela n'a plus été autorisé, d'où l'idée de mutualiser les bûcherons pour toutes les communes au début des années 2000.

Cela les a sécurisées, car elles n'ont pas à gérer l'emploi. Avec le territoire qu'on a, on a largement de quoi occuper les bûcherons et ce système permet une réactivité immédiate en cas de souci ; la commune l'a bien vérifié lors de la tempête de 1999. Et le travail fourni est beaucoup plus soigné et mieux fini que celui des entreprises privées.

La forêt, un lieu de travail pour les bûcherons

Avec ses collègues, Francis Aubry, Jean-Baptiste Brun, Stéphane Grava et Antoine Grob, Claude Rebischung est l'un des « hommes des bois » qui, été comme hiver, parcourent les forêts communales de Thann-Cernay pour effectuer les travaux prévus par les communes, en lien avec Patrice Muller, coordinateur main d'œuvre de l'ONF.

Ils arrivent sur le chantier à 7 h en été, 8 h en hiver, pour une journée de 8 h passée à suivre une fiche de chantier qui leur indique les tâches à accomplir : *« Cela peut être de l'abattage de sapins de charpente, de hêtres de tel ou tel diamètre, les produits dépendent de ce que veulent les scieries. »*

L'abattage, 75 % de l'activité

L'abattage représente les trois quarts de l'activité des bûcherons. Il y a aussi des travaux de dégagement : *« On éclaircit des petits peuplements forestiers pour que les plants puissent pousser et donner de l'air aux beaux arbres. On nettoie les chemins, les sentiers du Club Vosgien ». Il y a aussi le bois de chauffage : « C'est ce qu'il y a de plus physique : on fait 8 stères par jour. Un stère, c'est 50 bûches. On coupe et on soulève 400 bûches d'1 mètre ! ».*

Dehors par tous les temps

Les chantiers sont planifiés par l'ONF, selon les programmes des communes, la saison (des parcelles en bas de pente sont prévues pour l'hiver)... Un grand froid ou la pluie n'interrompent pas les travaux, qui sont simplement adaptés en fonction de la météo. Seul un vent violent les arrête !

Le terrain a, lui aussi, son importance : *« Travailler en pente douce est plus facile qu'en plaine où on marche plus, ou qu'avec une pente raide »*. Autres difficultés : les « souvenirs » laissés par l'Histoire ; les obus, que l'ONF ramasse régulièrement, ou la mitraille, fichée dans les troncs, dont la taille indique s'ils proviennent de la Première ou de la Seconde guerre mondiale, et qui casse les scies.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Les bûcherons sont payés au rendement, avec la prise en compte de multiples critères : diamètre moyen de l'arbre, densité des arbres, difficultés liées au sol (présence de rochers...), aux arbres, au terrain (pente...), etc.
- Ils sont propriétaires de leurs outils.
- Avant la prise de la compétence de gestion du personnel forestier par l'intercommunalité dans les années 2000, ils avaient autant d'employeurs que de communes pour lesquelles ils travaillaient.

QUE DEVIENT LE BOIS DE NOS FORÊTS ?

Les résineux : les charpentes de vos maisons avec les arbres de belle qualité, des palettes avec les autres, du bardage avec le pin Douglas...
Le hêtre : du parquet, des meubles...

Un métier physique et dangereux

Et puis, il y a le corps, très sollicité, qui peine à se remettre en route au retour des vacances : *« La plus grosse difficulté, c'est d'être en forme tous les jours »*. Une nécessité pour pouvoir manier une tronçonneuse toute la journée...

Au travail constant en plein air, s'ajoutent les risques d'accidents, particulièrement présents dans ce métier. Les règles de sécurité sont donc primordiales : *« On doit toujours être à deux, ou même trois quand il n'y a pas de couverture téléphonique. On ne doit pas travailler trop près les uns des autres et porter ses équipements : casque, chaussures de sécurité, gants et pantalon anticoupures. Je pense que ça m'a déjà sauvé la vie. Les accidents arrivent souvent à cause de la routine »*. Il ne faut donc pas relâcher son attention. *« Les bûcherons suivent régulièrement des formations, et des audits de chantiers sont réalisés »* explique Patrice Muller.

Un savoir-faire particulier

Le métier est donc très exigeant, mais il y a aussi la satisfaction du travail bien fait : savoir faire tomber un arbre sans abîmer les autres, bien l'ébrancher, le couper de façon à faciliter le travail du débardeur... Claude Rebischung apprécie aussi d'être *« indépendant, d'être son propre patron, de s'organiser à deux. On est un peu plus libre qu'ailleurs »*.

Qui fait quoi dans nos forêts communales ?

Les communes
décident des orientations stratégiques, du programme des coupes de bois, des travaux à réaliser...

L'ONF (Office National des Forêts) met en œuvre le programme forestier des communes.

Son coordinateur main d'œuvre
organise le travail des bûcherons et est le relais avec la CCTC (congés, formation, préparation des paies...)

La CCTC
- elle est l'employeur des bûcherons : contrat de travail, salaires...
- elle refacture aux communes l'ensemble des frais au prorata du travail effectué

Les bûcherons
Ils effectuent les travaux : coupes, entretien...
Ils n'ont plus qu'un employeur, la CCTC.

Les travaux nécessitant des équipements particuliers sont effectués par des entreprises privées. C'est le cas par exemple pour des travaux en plaine, où le travail peut être mécanisé. Là où un homme coupe 20m^3 de bois, une machine en abat 300 m^3...

Repères

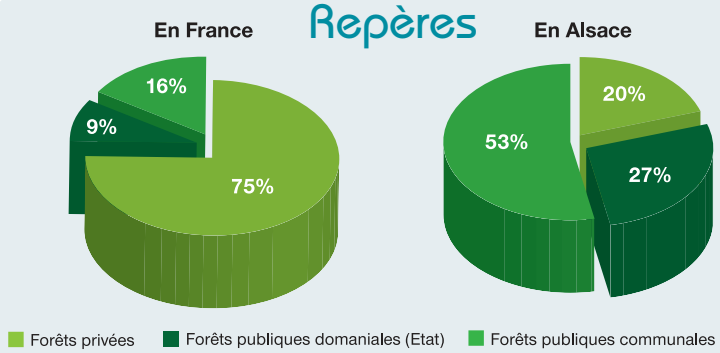

CCTC : la forêt occupe 5 642,13 hectares.
Sa particularité : elle est essentiellement communale, alors que, dans les vallées voisines, les forêts sont plutôt privées (Masevaux) ou domaniales (Guebwiller).

QUELQUES CONSEILS AUX USAGERS DE LA FORÊT

Pour préserver nos forêts, pensez à emporter vos déchets avec vous... Merci, également, pour votre sécurité, de respecter les panneaux signalant les chantiers en forêt !

De nouvelles entreprises séduites par Thann-Cernay

Avec le parc d'activités de Thann-Cernay et la zone d'activités intercommunale ZAIC Les Pins, la CCTC dispose de lieux d'accueil qui attirent de nouvelles entreprises et permettent à celles qui sont déjà installées sur notre territoire de se développer...
Ainsi, à Aspach-le-Haut, le parc d'activités de Thann-Cernay accueille depuis peu la société OMNI Electricité. Elle sera suivie prochainement par le garage Kern de Vieux-Thann qui y construit ses nouveaux locaux.
A Cernay, plusieurs projets d'implantation sur la zone d'activités intercommunale ZAIC Les Pins sont à l'étude.
Ces deux zones disposent de nombreux atouts...

PARC D'ACTIVITÉS DE THANN-CERNAY

Industrie, tertiaire, artisanat, technologies

- 51 hectares
- Terrains immédiatement disponibles, viabilisés tous réseaux, en limite de parcelle dans le domaine public (eaux usées, pluviales, eau potable, électricité, gaz)

Rue Nicolas-Koechlin, 68700 Aspach-Michelbach

ZONE D'ACTIVITÉS INTERCOMMUNALE ZAIC LES PINS

Artisanat, commerce, tertiaire

- A proximité d'un échangeur de la RD83
- Terrains immédiatement disponibles, viabilisés, jouxtant un secteur industrialisé (ZI Est et ZI Europe de Cernay)
- Surface moyenne des lots : 30 ares

Rue du Laurier, 68700 Cernay

Contact : Alain Piccinini, tél. 03 89 35 70 70, a.piccinini@cc-thann-cernay.fr

De jeunes pousses dans nos pépinières

Plusieurs entreprises ont rejoint ces derniers mois les pépinières et hôtels d'entreprises de la CCTC.

Pôle ENR à Cernay :

- Chape Isol, chape et isolation projetée (septembre 2015) ;
- Azensoft, prestataire de service informatique (septembre 2015) ;
- Trans Global Services, commissionnaire de transport (septembre 2015) ;
- VTech, distribution de robinetterie industrielle (novembre 2015) ;
- Vox Gaia, conseil en agro-environnement (janvier 2016).

L'Embarcadère à Vieux-Thann :

- KM Tech, maintenance d'engins de déneigement (janvier 2016).

Développer le tourisme de mémoire

La CCTC soutient le projet d'aménagement de l'Historial franco-allemand au Hartmannswillerkopf (HWK). Cette nouvelle structure d'accueil à vocation historique et touristique devrait ouvrir ses portes en 2017. Elle réunira sur 958 m² un espace accueil-information, des espaces d'exposition et restaurant. D'un coût de 4,34 M€ TTC, ce projet, porté par le Comité du Monument national du Hartmannswillerkopf, s'inscrit dans le vaste programme de mise en valeur du champ de bataille, marqué notamment par :

- l'aménagement de l'Abri-Mémoire à Uffholtz (2008-2010) mené à bien par la CCTC,
- la restauration du Mémorial (achevée en novembre 2013),
- l'ouverture du parcours scénographique (août 2014).

A travers l'Abri-Mémoire et son soutien à l'Historial (150 000 €), la CCTC entend cultiver le potentiel que représente le tourisme de mémoire autour de la 1ère guerre mondiale, et aborder les questions citoyennes et artistiques autour des conflits, de leur résolution, de la paix.

L'animation commerciale avec l'OCM

Plusieurs projets d'animation commerciale seront menés cette année dans le cadre de l'opération collective de modernisation du commerce et de l'artisanat (OCM), à l'image des deux belles opérations en 2015 : un casting suivi d'un grand défilé de mode au Relais culturel de Thann et un concours de chants de Noël pour les enfants, lancés par l'association des commerçants de Thann. Mise en place en 2011 en partenariat avec le Département, la Région et l'Etat, l'OCM a aussi permis aux commerçants de bénéficier de subventions pour moderniser leurs commerces.

La télérelève des compteurs d'eau

Avec la télérelève des compteurs d'eau, la Communauté de Communes de Thann-Cernay déploie un système innovant qui attise la curiosité d'autres collectivités ; des délégations venues d'Angleterre, de Belgique, d'Espagne, du Sénégal ou du Maroc s'y intéressent...

De la radiorelève à la télérelève…

Dès 2007, un système de radiorelève des compteurs d'eau a été mis en place à Steinbach, Uffholtz et Wattwiller. Le principe ? Les compteurs sont équipés d'un système radio qui permet à un opérateur de les relever à distance, grâce à un terminal portable.
A partir de 2012, une nouvelle solution a été testée à Cernay, au centre-ville et dans des zones résidentielles, en collaboration avec la société DIEHL Metering : la télérelève.

Quels avantages pour les usagers ?

- Comme la radiorelève, la télérelève vous permet de ne plus être dérangé lors des relevés.
- Grâce à ce système, le service de gestion des usagers détecte rapidement une fuite d'eau, même très faible, et peut ainsi prévenir l'usager.
- Chaque facture correspond à la consommation réelle d'eau et non plus à une estimation.

Comment fonctionne la télérelève ?

Chez vous
Le compteur d'eau est équipé d'un module de télérelevé.

Le module transmet différentes informations :
➜ index de consommation,
➜ alarmes liées aux fuites ou fraudes,
➜ consommation par jour.

A la CCTC
Le service de gestion des usagers réceptionne ces informations et les traite mensuellement.

Ce système va-t-il est étendu à toute la CCTC ?

Pour l'instant, 2 450 modules ont été installés dans divers bâtiments collectifs et maisons individuelles de Cernay. L'extension aux trois autres communes en régie est à l'étude.
Sur le secteur thannois, Suez propose un système similaire aux abonnés, avec un abonnement et un coût spécifiques.

Repères

3 SECTEURS POUR LA GESTION DE L'EAU

Selon votre commune de résidence, l'eau et l'assainissement sont gérés différemment.

Secteur de Cernay
Cernay, Steinbach, Uffholz, Wattwiller

La gestion est faite en régie, c'est-à-dire directement par la CCTC.

Secteur de Thann
Bitschwiller-lès-Thann, Bourbach-le-Bas, Bourbach-le-Haut, Leimbach, Rammersmatt, Roderen, Thann, Vieux-Thann
Gestion par SUEZ

Syndicat d'eau
Aspach-le-Bas, Aspach-Michelbach, Schweighouse-près-Thann

Gestion par le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de la Doller.

L'ambroisie, un fléau à combattre

De nombreuses plantes exotiques prolifèrent en France, menaçant la biodiversité, l'économie voire notre santé. C'est le cas de l'ambroisie. Très allergisant, son pollen peut provoquer rhume, toux, conjonctivite, urticaire, asthme chez les personnes sensibles. Apprenez à la reconnaître...

L'ambroisie se propage par ses graines dans les champs, les terrains vagues, près des mangeoires hivernales des oiseaux (les graines de tournesol vendues dans le commerce sont souvent contaminées...). Elles peuvent rester 5 à 10 ans dans le sol avant de pousser !

Comment la reconnaître ?

L'ambroisie peut être confondue avec l'armoise commune et l'armoise annuelle, toutes deux inoffensives.

Elle présente :

- une forme de buisson pouvant atteindre 1 mètre de hauteur ;
- un feuillage très découpé, avec un vert franc qui est le même sur les deux faces de la feuille, sans odeur forte quand on le frotte entre les mains ;
- une tige velue et veinée de rouge chez la plante adulte, très ramifiée à la base ;
- des fleurs nombreuses, verdâtres, en forme de coupelles renversées disposées sur de longs épis à l'extrémité des tiges.

L'armoise commune : la face inférieure de la feuille est gris argenté et l'odeur marquée quand on la froisse.

L'armoise annuelle : la feuille est très finement découpée et l'odeur forte quand on la froisse.

Comment l'éliminer ?

Il suffit de l'arracher avec sa racine et de la laisser sécher au sol, de préférence AVANT la floraison (juillet-septembre) pour éviter la dissémination du pollen et des graines en préparation. Veillez à la manipuler avec des gants.

Pour en savoir plus :
un document à télécharger sur le site www.ambroisie.info,
http://www.ambroisie.info/docs/carte_reconnaitre_ambroisie.pdf

UNE PLANTE À SIGNALER !

La lutte contre l'ambroisie a été rendue obligatoire par arrêté préfectoral. Si vous voyez cette plante, contactez votre mairie ou la CCTC au 03 89 75 47 72.

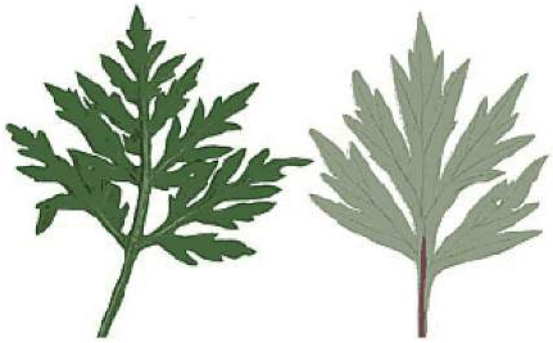

Ambroisie Armoise

DES ACTIONS POUR SENSIBILISER À L'ENVIRONNEMENT

Plus de 200 interventions et près de 1 600 élèves mobilisés chaque année autour de projets éducatifs sur des thèmes liés à l'environnement (eau, milieux naturels et paysages, qualité de l'air et mobilité, déchets et écoconsommation, énergies) : c'est le fruit du programme de sensibilisation financé par la CCTC depuis le début du Gerplan (2005), avec le soutien du Département du Haut-Rhin et de la Région Alsace.
Les actions sont mises en œuvre en partenariat avec le CPIE des Hautes-Vosges de Wildenstein (association d'éducation à l'environnement).

UNE CONFÉRENCE POUR EN SAVOIR PLUS

Conférence « Les plantes invasives : zoom sur l'ambroisie » animée par la Brigade verte de Vieux-Thann, le samedi 2 juillet, à 17 h, au pôle ENR, 50 rue Pierre et Marie Curie à Cernay.

Un territoire à énergie positive !

Les deux projets de la CCTC présentés dans le cadre du dispositif TEPCV (territoire à énergie positive et à croissance verte) ont été retenus par l'Etat...

L'éclairage public représente chaque année un programme de travaux de 600 000 €, dont 300 000 € portant sur des équipements permettant des économies d'énergie de l'ordre de 50 % des consommations (leds, variateurs de tension, horloges astronomiques pour maîtriser le temps d'allumage...).
La CCTC percevra pour ces travaux une aide de 90 000 €.
Le plan de déplacement interentreprises (PDIE) pour la zone d'activités de Vieux-Thann a pour objectif de rationaliser les déplacements des usagers et de développer des modes de transport plus respectueux de l'environnement. Une étude a montré que 82 % des salariés viennent seuls dans leur voiture. La CCTC va donc mener des travaux pour améliorer le réseau des pistes cyclable et sécuriser les déplacements des piétons. Coût total : 150 000 € dont 50 000 € de subvention de l'Etat.

Commandez vos arbustes !

Participez à la commande groupée d'arbustes locaux de la CCTC et de la Vallée de Saint-Amarin pour acheter des végétaux à un prix attractif et ainsi diversifier vos haies !

Les bons de commande 2016 seront distribués dans vos boîtes aux lettres début octobre. Vous pourrez aussi demander les documents dans votre mairie ou à la CCTC ou les télécharger sur :

http://www.cc-thann-cernay.fr /environnement/agir-pour-la-nature.htm
Vous y trouverez aussi le guide « Plantons le décor » pour composer une haie aux essences variées.

Le Gerplan a fêté ses 10 ans !

Une exposition présentée fin 2015 au pôle ENR de Cernay a permis de dresser le bilan du Gerplan de Thann-Cernay.

Ce Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain, soutenu par le Conseil Départemental du Haut-Rhin, permet de mettre en place une démarche de développement durable par la mise en œuvre de nombreuses actions (préservation des milieux natu-rels, soutien aux agriculteurs en filière courte, développement de la biodiversité et valorisation de notre patrimoine).

Oktave, pour rénover votre maison

Vous souhaitez rénover votre maison individuelle ou mitoyenne (datant de préférence de l'après-guerre), atteindre un haut niveau de performance énergétique à coût maîtrisé ?

Oktave est un dispositif créé par l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et la région Grand-Est, porté chez nous par le Pays Thur-Doller.

Il vous offre :
- un accompagnement personnalisé pour monter votre plan de financement (aides, prêts à taux préférentiels...) ;
- des groupements d'artisans entraînés à la rénovation énergétique.

Un premier chantier a déjà été mené à bien à Leimbach...

Contact :
Charlotte Lelong, conseillère info énergie du Pays Thur Doller, charlotte.lelong@oktave.fr, tél. 03 68 47 90 40.

Pour en savoir plus : www.oktave.fr

Un bouquet de découvertes pour l'été avec l'Office de Tourisme de Thann-Cernay

DÉCOUVERTE AVEC LE VÉLO SANS FATIGUE

De mai à septembre 2016

Des balades à vélo à assistance électrique avec une escale gourmande... :

- le vignoble et les hauteurs de Thann ;
- la route des vins d'Alsace, les villages de nos vallées ;
- la route des Crêtes et le Hartmannswillerkopf.

Dates, tarifs et réservations : OT de Thann-Cernay.

LES JOURNÉES MUSICALES DU PAYS DE THANN

Du 5 au 28 août 2016

Chansons françaises, swing, musique country... : une programmation éclectique, un lieu différent pour chaque concert...

Programme :

OT de Thann-Cernay ou www.hautes-vosges-alsace.fr

DEVENEZ VENDANGEUR D'UN JOUR !

Une demi-journée sur les coteaux du Rangen ou dans les vignes biologiques d'Uffholtz : présentation des techniques, 1 à 2 h de vendanges, transformation du raisin en vin, dégustation...

Informations :

www.hautes-vosges-alsace.fr ou www.alsace-du-vin.com

LES MINES DU SILBERTHAL À STEINBACH

Visites de la mine Saint-Nicolas du 17 juin au 18 septembre :

- le vendredi : sur rendez-vous auprès de l'OT ;
- les samedis et dimanches : départs à 10 h, 11 h, 14 h, 15 h, 16 h.

Durée : 1 h – RDV place du Silberthal à Steinbach.

LA PORTE SUD DE LA ROUTE DES VINS D'ALSACE À THANN

Ouverture en juin : samedi 14 h-18 h ; dimanche 26, 14 h-17 h.
En juillet-août : samedi 14 h-18 h ; dimanche et jours fériés 14 h-17 h ; lundi 14 h-18 h.
En septembre : samedi 14 h-18 h ; dimanches 4 et 18, 14 h-17 h.
Entrée libre.

OFFICE DE TOURISME DE THANN-CERNAY

- **à Cernay, 1 rue Latouche, tél. 03 89 75 50 35, cernay@hautes-vosges-alsace.fr**
- **à Thann, 7 rue de la 1ère Armée, tél. 03 89 37 96 20, thann@hautes-vosges-alsace.fr**

Les rendez-vous de l'Abri-Mémoire

L'Abri-Mémoire d'Uffholtz poursuit son exploration de la Première Guerre mondiale avec :

- cet été : l'exposition « Entrer en matière » sur l'œuvre d'un graveur guebwillérois renommé, Francis Hungler, et des animations autour du métier de graveur ;
- à l'automne : exposition sur le travail des archéologues spécialistes de la Grande Guerre organisée avec le Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan (PAIR) de Sélestat ;
- 17 et 18 septembre : Journées du Patrimoine ;
- 11 novembre : de nombreuses animations.

Infos pratiques :

1 rue du Ballon à Uffholtz, tél. 03 89 83 06 91, mél. : abri-memoire@orange.fr, www.abri-memoire.org.

Devenez jeune volontaire à l'Engelbourg !

Participez à un projet fort cet été : la restauration du château de l'Engelbourg. Le chantier de jeunes volontaires vous permet de valoriser votre patrimoine et de rencontrer des jeunes venus du monde entier...
Ouvert aux plus de 18 ans, pour 1, 2 ou 3 semaines entre le 2 et le 23 août. Inscription avant le 8 juillet.

Contact :

CCTC, tél. 03 89 75 47 72, contact@cc-thann-cernay.fr

La Navette des Crêtes

La CCTC est desservie par deux liaisons : Thann-Saint Amarin-Markstein et Cernay-Wattwiller-Hartmannswillerkopf-Grand Ballon.
Les dimanches 17, 24, 31 juillet, 7, 14, 21, 28 août et les mercredis 27 juillet, 3 et 10 août.

Pour en savoir plus :

www.parc-ballons-vosges.fr/navette-des-cretes-2016/

Crédit photos :
CCTC - CPIE - Air Energie - Cabinet INCA / CMN HWK
Bleu Cube Architecture - Photos CM
Photo du Président ??

Thann Cernay Magazine est édité par la Communauté de Communes de Thann-Cernay
3 rue de Soultz, BP 10228, 68704 Cernay Cedex
Directeur de la publication : Romain Luttringer
Conception, rédaction, réalisation : équipe de la Communauté de Communes
avec CMOSER Communication éditoriale-rédaction et l'imprimerie Publi-H, rue de la Scierie, 68700 Uffholtz
Date de parution : juin 2016
N° ISSN 2273-2950.

Thann Cernay
communauté de communes